



BOURG-CHARENTE

BOURG-CHARENTE



Janvier **2023**

Journal

Municipal

Sommaire



MAIRIE



ECOLE

VIE ASSOCIATIVE

INFOS PRATIQUES

HORAIRES ET PERMANENCES

MAIRE ET ADJOINTS : de 13H30 à 18H00

LUNDI Jérôme SOURISSEAU

MERCREDI Alcinda MARBACH

VENDREDI Jean Luc BALLOUT

Rodolphe NOUVEAU

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT :

LUNDI et VENDREDI 13h30 à 18h

MERCREDI 13h30 à 19h

Tél. 05 45 81 30 25

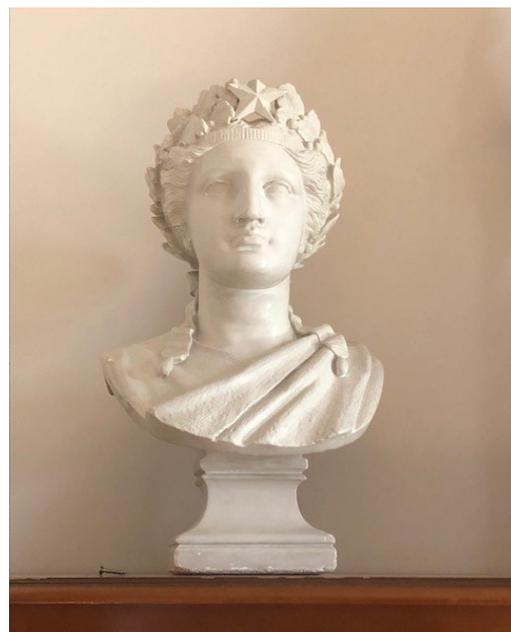
E-mail : mairie@bourg-charente.fr

Etat civil	P 3
Edito	P 4
Conseil municipal	P 5
Vie de la commune	P 6
Extraits P.V	P 9

Nouvelles des écoles	P 14
-----------------------------	------

Petit Patrimoine	P 15
Son et lumière	P 16
Permis d'en rire	P 17
Société de chasse	P 17
Goules de fripouilles	P 18
APE des écoles	P 19
Amicale des boules bourgeoises	P 19
Evasion 2000	P 20
RASAP	P 20
Comité des fêtes	P 21
L'arche des cœurs sur pattes	P 22
Les amis des Brunos de veillard	P 22

Commerces locaux	P 23
Infos diverses	P 23



Rédaction et réalisation : Alcinda MARBACH, Agnès MANDIN
Olivier BURETTE

Impression : Par nos soins

Bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre commune

Vous venez d'emménager sur BOURG CHARENTE ?

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous serions très reconnaissants de venir vous faire connaître à la mairie.

Les services de la commune pourront ainsi vous proposer l'inscription sur les listes électorales, faciliter les démarches de scolarisation, de recensement citoyen de vos enfants, etc.

NOS JOIES



13 Juillet 2022	PLATEAU Blandine
15 Juillet 2022	DUFOUR Romy Jeanne
15 Novembre 2022	FAUVEL CALY Théo Adrien
13 Novembre 2022	REBOUL PICARD Liam Léo

NOS UNIONS



18 Juin 2022	JANNOT Séverine BILLAULT Cyril
16 Juillet 2022	HOURRIEZ Justine BOUSTON Thierry
27 Août 2022	BESSON Sandra DEFAYE Guillaume
10 Septembre	HANNOY Sandrine OUVRARD Pascal

NOS PEINES



22 Février 2022	SAIVRES Pierre
10 Avril 2022	GADRAS Florence Epouse CHARBONNIER
17 Mars 2022	MERY Michel
01 Mai 2022	JONCHERE Jean Louis
17 Juin 2022	PICARD René
12 Juillet 2022	MONTEAU Maurice
02 Octobre 2022	RABOTEAU Lucienne Veuve MOUNIER
03 Octobre 2022	BRACHET Bruno
06 Novembre 2022	VERTUAUX Marie Thérèse Epouse MOUNIER

FEUX DE PLEIN AIR

Rappel de la réglementation

Un nouvel arrêté préfectoral interdit tout brûlage des déchets verts et ménagers sur le département de la Charente.

Aucune dérogation ne sera délivrée

NUISANCES SONORES

Rappel de la réglementation

Comportement au domicile

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Activités professionnelles

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h.

Les exploitants agricoles pourront, en période de récoltes, utiliser les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes aux jours et horaires suivants : du lundi au samedi de 5h à 23h, le dimanche de 7h à 20h

Edito



C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous en cette fin d'année 2022. Cette période est l'occasion de regarder dans le rétroviseur et de voir ce qui a été fait depuis les élections de mars 2020.

Comme vous avez pu le constater de nombreux dossiers ont abouti comme la rénovation de la salle des fêtes, la grange de Veillard ou les travaux de voirie assez importants. Au-delà des opérations plus visibles, ce sont de nombreuses petites choses qui permettent d'entretenir notre patrimoine et aux enfants d'avoir une scolarité dans les meilleures conditions.

Plusieurs nouveaux chantiers sont ouverts depuis l'an dernier : la rénovation de la salle du 3^{ème} âge, le réaménagement du village de Tilloux, la réalisation d'un skate-park et la rénovation de la minoterie. Pour Tilloux, nous sommes dans les phases d'étude permettant d'enfouir les réseaux électriques puis de refaire complètement les chaussées et trottoirs. Une réunion publique sera organisée prochainement pour vous présenter le projet.

Pour 2023, nous allons refaire la route de Jarnac entre l'église et l'Eparre.

Bien entendu, tout cela ne sera possible que si les finances communales le permettent et le contexte particulier d'augmentation du coût de l'énergie porte préjudice à notre commune. Dès les premiers signes, nous avons pris des mesures d'économie comme la diminution de l'éclairage public par exemple.

Le dispositif gouvernemental devrait plafonner l'augmentation et nous pourrons vous donner plus d'informations après le vote du budget.

2023 verra aussi l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'agglomération. Les contraintes imposées de diminution de la consommation des espaces agricoles et naturels limitent drastiquement les surfaces constructibles. Pour autant, notre commune demeure attractive et nous devons donc mobiliser tout le bâti disponible. C'est dans cet esprit que le conseil municipal a décidé de mettre en place la taxe sur les logements vacants. L'agglomération apporte par ailleurs beaucoup de services comme le système de transport à la demande, les conseillères numériques ou les espaces France services, n'hésitez pas à les solliciter.

Au-delà de la vie municipale, je tiens à remercier tous les bénévoles qui sont pleinement engagés dans nos associations, les personnels de la commune ainsi que les enseignantes pour leur investissement.

2022 a été une année riche en manifestations sur la commune, et 2023 devrait l'être encore plus. C'est aussi cela l'âme d'un village : le plaisir de faire ensemble.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2023 en espérant qu'elle vous apportera bonheur, joies et réussites.

Le Maire

Jérôme SOURISSEAU

Le Conseil Municipal



Jérôme Sourisseau
Maire



Jean Luc Ballout
Adjoint



Alcinda Marbach
Adjointe



Rodolphe Nouveau
Adjoint



Vincent Barrett
conseiller



Agnès Mandin
conseillère



Olivier Burette
conseiller



Chrystelle Verrat
conseillère



Jean Philippe Denis
conseiller



Louise Woodhams
conseillère



Anne Poupeau
conseillère



Philippe Gomichon
conseiller



Benoit Besnard
conseiller



Cyril Thiers
conseiller

Cérémonie du 8 Mai



Le dimanche 8 mai a eu lieu la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale. M le maire a donné lecture de la lettre du secrétaire d'état aux anciens combattants, ensuite les enfants des écoles ont entonné la marseillaise et le chant des partisans. La cérémonie s'est terminée par un moment convivial à la mairie.



Inauguration des bancs pour la ballade de monsieur et madame SIMON



Monsieur et Madame Simon ont pour habitude de faire une promenade quotidienne mais, vu leur grand âge, ils ont besoin de faire des pauses. M Simon a demandé si la commune pouvait installer quelques bancs pour qu'ils puissent se reposer. Nous l'avons pris en compte pour leur permettre de continuer leurs ballades dans de bonnes conditions.



Commémoration du 11 Novembre



La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre a eu lieu en présence de nombreux habitants. Les enfants des écoles ont interprété l'hymne national. Suite à la cérémonie, le verre de l'amitié a été offert par la municipalité.



Terra aventura

La commune a été sélectionnée au niveau régional pour accueillir un parcours Terra Aventura. Depuis cet été beaucoup de touristes ont visité notre commune .



Petit gourmet cherche grand cru BOURG-CHARENTE

Avis aux gourmands ! Ce nouveau parcours de 6 kilomètres est consacré à la gastronomie. Son point de départ se situe place du Port, où le fameux restaurant étoilé La Ribaudière donne le ton de cette balade. Le parcours alterne découvertes et dégustations. C'est l'occasion de croiser le château de Bourg-Charente, réputé pour son breuvage vieux de près de deux siècles, le Grand Marnier, ainsi que les belles propriétés viticoles du territoire, une minoterie et divers producteurs bio... Sans surprise, le badge à décrocher en fin de parcours répond au doux nom de Zéfaim. Le parcours s'achève sur une dégustation.

Le parcours de randonnée de la commune a été sélectionné par la fédération française de randonnée et va être inscrit dans les guides de la fédération.

Plantation d'un arbre

La commune s'est associée au projet de la commission jeunesse de grand Cognac <<un arbre pour les fruits du bonheur>>

Le projet était porté par trois jeunes de l'association AILAN de Châteauneuf.



Un mirabellier a été planté dans le jardin de la mairie, par les employés municipaux.

Une nouvelle recrue à la mairie



Le contrat de Manuela MAILLET étant arrivé à son terme, Anaïs SAUVION a rejoint l'équipe des secrétaires.

Vœux de la municipalité

La traditionnelle cérémonie des vœux a pu avoir lieu cette année après 2 ans d'absence liés au COVID-19. Devant une belle assemblée, M le maire a présenté les vœux de la municipalité. Ce fût l'occasion d'évoquer les différents chantiers en cours et terminés. Il a aussi remercié les associations ainsi que tous les bénévoles pour leur implication à faire vivre la commune. La cérémonie s'est terminée par la remise des médailles à Mme Corinne GAILLARD directrice de l'EHPAD reconnue pour son investissement, particulièrement durant la période COVID, et le lien entretenu avec la commune.

Mme Sandrine COUPRIE professeur des écoles a été récompensée Pour son implication au niveau des écoles et l'intérêt portée à l'histoire de la commune et sa volonté de transmission.

M Samuel MECHAIN correspondant Charente libre et Sud Ouest, a été remercié pour sa disponibilité et sa réactivité à couvrir et à relayer les événements de la commune.



Journée des déportés

Une cérémonie pour mettre à l'honneur les déportés de Bourg-Charente

Samedi 14 janvier, les enfants de CM de l'école primaire, le conseil municipal, la présidente de l'Association française pour la mémoire de la déportation Michèle Soult et des anciens combattants étaient réunis pour une cérémonie d'hommage à des déportés de la seconde guerre mondiale originaires de Bourg-Charente.

Depuis le début de l'année, les élèves de CM, guidés par leur enseignante Sandrine Couprie, travaillent sur la seconde guerre et plus spécifiquement sur la déportation. Dans le cadre des ateliers « Les petits chercheurs de l'histoire », proposés par l'AFMD, les enfants ont fait des recherches sur les déportés de Bourg-Charente dont ils ont rédigé les biographies lues lors de la cérémonie. Pierre Brisson, dont les descendants étaient présents samedi 14 janvier, a été déporté en raison de propos hostiles contre l'ennemi et est mort en prison en Allemagne. Clovis Marquais, militant résistant a été déporté au camp d'Oriane - burg dont il revenu, en mauvais état mais vivant !

La Marseillaise et le chant des partisans ont été interprétés par les élèves, accompagnés des adultes présents. Le poème « Rêve d'un bouquet de roses », choisi et lu par les enfants, illustre parfaitement la douleur du déporté. Symboliquement, une plaque a été posée et des rosiers plantés dans le jardin de la mairie, pour ne jamais oublier ceux qui ont défendu notre pays occupé.

Rêve d'un bouquet de roses,

Une déportée du camp de concentration de Ravensbrück trouve un moyen pour survivre. Comme toutes les déportées elle est astreinte au travail forcé, vêtue de loques, elle a faim, elle a froid. Une nuit, couchée sur une paille infestée de vermine elle rêve à un bouquet de roses.

BOUQUET DE ROSES

*Cette nuit, j'ai rêvé d'un bouquet de roses,
Et ces roses ont mis en mon âme engourdie
Une fraîcheur nouvelle
Cette pure vision m'a doucement ravie
Et me poursuit encore, comme une belle chose
Que j'aurais vue, réelle.
Une femme, toute jeune penchait vers cette merveille
Le rose de ses joues, le pourpre de ses lèvres ;
C'étaient des fleurs aussi
Qui se mêlaient aux autres, gracieuses et pareilles
Pour reposer mes yeux et calmer la fièvre
De mon cœur endurci.
Nul ne peut savoir ce qu'est pour moi ce rêve.*



*C'est comme un peu d'eau fraîche au voyageur lassé
Par la chaleur ardente ;
C'est, après la nuit noire, le soleil qui se lève ;
C'est un baume apaisant sur la plaie du blessé ;
Après la longue attente ;
C'est le bonheur qui vient, c'est la grande espérance
Du retour prochain dans notre douce France.
Pour une prisonnière,
C'est la joie de sentir la pensée qui s'évade
De cette vie de camps qui tue et qui dégrade,
Par-delà des barrières,
Vers l'été radieux, vers nos jardins en fleurs
Où résonnent les chants des oiseaux familiers.
Rêve miraculeux,
Rêve qui fait rêver et permet d'oublier
La boue qui colle aux pieds, des bassesses et les pleurs
De ce camp froid, odieux...
Miracle de mes roses, splendide réalité
Qui porte malgré tout vers la seule beauté.
Claudine FOUREL/Lucie — - Ravensbrück-Zwodau—composé
en Janvier 1945*



Séance du 25 avril 2022

ECOLE PRIMAIRE, ECOLE MATERNELLE, LAVE LINGE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les prévisions budgétaires 2022 pour le compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique », le compte 2188 « autres immobilisations corporelles » et le compte 2041582 « bâtiments et installations » sont insuffisantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser les achats de 1437,60€ de matériel informatique pour l'école primaire, 379,00€ du lave-linge pour l'école maternelle et 1386,31€ des travaux d'éclairages publics du pont sur la Charente.

Investissement

C/ 2188 - Opération 283 « Matériels écoles » : +379,00 en recettes

C/ 2183 - Opération 275 « Plan numérique école primaire » : + 1450,00 en recettes

C/ 2041582 - Opération 279 « Eclairage public du pont du Bourg » : + 1386,31 en recettes

C/ 20 : -3215,31 en dépenses

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le virement de crédits.

DM N° 2 DEPENSES TICKETS DE CANTINE ET GARDERIE POUR ENFANT REFUGIEE UKRAINIENNE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la prévision budgétaire 2022 pour le compte 658822 « Aides » sont insuffisantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser les achats de 52,00€ de tickets de cantine.

Fonctionnement

C/ 658822 : +500,00€ en recettes

C/022 : -500,00 € en dépenses

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le virement de crédits.

REAMENAGEMENT DU VILLAGE DE TILLOUX, CONCEPTION

Monsieur le Maire informe les membres présents du projet de réaménagement du village de Tilloux.

L'opération consiste à requalifier les rues du village de Tilloux (la Grand'rue, la rue du Vieux Puits, la rue de la Marquise, la rue des Chevallereaux, l'impasse de Talevas) en préservant le cadre rural et en valorisant les voies comme les ruelles avec un caniveau axial, prévoir des délaissés végétalisés, mettre en valeur le petit patrimoine local, signifier les points d'échanges (petits carrefours) avec un revêtement qualitatif (béton lavé).

Le coût prévisionnel de travaux devrait se situer entre 175 000 € HT et 250 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre d'élaboration du projet et d'accompagnement est de 11 470,00 € HT.

Le projet de réaménagement du village de Tilloux est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente le réaménagement du village de Tilloux :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte le réaménagement du village de Tilloux

Séance du 7 juin 2022

DM N° 3 : DEPENSE REFONTE DU SITE WEB DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les prévisions budgétaires 2022 pour le compte 2051 « CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES » sont insuffisantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser l'achat de 1 800,00 € de la refonte du site web de la commune.

C/2051 - Opération 271 « Site internet commune » : +100,00 en recettes
C/020 : -100,00 € en dépenses

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Acceptent le virement de crédits.

CREATION LOTISSEMENT LES BERNARDIERES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du futur projet de la création d'un lotissement aux Bernardières, la commune avait fait l'acquisition des parcelles AK 154 et 198 d'une superficie de 12 828,00 m².

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de délibérer sur le maintien ou non du projet de création du lotissement Les Bernardières compte tenu des fouilles à réaliser.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire,

Décident de surseoir à la création du lotissement

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général de impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6

du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit et devra faire face à des augmentations importantes de certains postes de dépenses (dépenses énergétiques, alimentaires, carburants, matériaux, ...) et que par ailleurs, elle subit depuis plusieurs années une baisse continue des dotations d'Etat qui devrait se poursuivre.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 60 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

DM N°4 : DEPENSE PARCOURS TERRA AVENTURA

Monsieur le Maire informe que la candidature présentée conjointement par Grand Cognac et la commune de Bourg-Charente pour la création d'un nouveau parcours pédestre Terra Aventura à Bourg-Charente a retenu l'attention du jury du Comité régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et reçu un avis favorable.

Le règlement de l'appel à candidature prévoyait l'engagement de la commune lauréate à participer à hauteur de 50% de l'investissement par le biais d'un fonds de concours.

Les tarifs de la création d'un parcours sont fixés par le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et l'opération s'élève à 1 775 € HT.

Grand Cognac a délibéré pour solliciter la participation de la commune par le biais d'un fond de concours d'un montant de 887,50 € correspondant à un maximum de 50% du reste à charge pour la réalisation du parcours Terra Aventura.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les prévisions budgétaires 2022 pour le compte 204122 « BATIMENTS ET INSTALLATIONS » sont insuffisantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser la dépense de 887,50 € de fond de concours pour le parcours Terra Aventura.

C/ 204122 : +887,50€ en recettes
C/020 : -887,50 € en dépenses

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

acceptent et valident l'attribution du fond de concours mentionnées ci-dessus ;

Acceptent le virement de crédits.

autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Séance du 11 juin 2022

DM N° 5 : DEPENSE AMENAGEMENT DE LA FONTAINE A COTE DE LA RIBAUDIERE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les prévisions budgétaires 2022 pour le compte 2312 « AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN » sont insuffisantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser l'achat de 1 200,00 € de l'aménagement de la fontaine à côté de la Ribaudière.

C/2312 - Opération 288 « voirie » : +1 200,00 en dépenses
C/020 : - 1 200,00 € en dépenses

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Acceptent le virement de crédits.

MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND COGNAC

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2022 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération, jointe en annexe ;

Considérant ce qui suit :

Afin de mettre en cohérence ses statuts avec les actions engagées par l'agglomération et les évolutions législatives, une réflexion a été menée sur les compétences de Grand Cognac depuis septembre 2021.

Cette démarche a donné lieu à des propositions de mises à jour et évolutions présentées en annexe.

Les projets de statuts sont soumis aux conseils municipaux qui se prononcent dans un délai de trois mois suivant la notification de la présente délibération. Les modifications, actées par arrêté préfectoral, seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les transferts de compétence donneront lieu à une évaluation des charges transférées par la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) dans les 9 mois suivant le transfert.

Le maire propose à l'assemblée :

D'APPROUVER la modification statutaire telle que proposée en annexe pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

DE L'AUTORISER, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

DM N° 6 : DEPENSE ENERGIE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les prévisions budgétaires 2022 pour le compte 60613 « Energie et Electricité » sont insuffisantes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante.

C/60613 « Energie et Electricité » : +7 000,00€ en dépenses
C/022 : - 7 000,00 € en dépenses

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Acceptent le virement de crédits.

MODIFICATION DU PERIMETRE DELIMITES DES ABORDS (PDA)

Le maire expose le projet de modification des périmètres délimités des abords (PDA) qui viendront remplacer les périmètres des 500m autour des bâtiments classés ou monuments historiques.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

Valide le PDA proposé autour de la minoterie de Veillard ;

Demande à élargir le PDA de l'église au village du Gros Meunier ;

Séance du 7 novembre 2022

DM N° 7 : DEPENSE 011 ET 012

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les provisions pour finir l'année ne sont pas suffisante pour les chapitres 011 et 012.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante.

C/023 : - 9 000.00 € en dépenses
C/021 : - 9 000.00 € en recettes
C/022 : - 2 500.00 € en dépenses
C/739223 : - 500.00 € en dépenses
C/66111 : 1 500.00 € en dépenses
C/ 60612 : + 5 000.00 € en dépenses
C/6188 : + 5 000.00 € en dépenses
C/ 60623 : + 2 500.00 € en dépenses
C/ 6411 : + 12 000.00 € en dépenses
C/6534 : + 6 000.00 € en dépenses
C/7381 : + 17 000.00 € en recettes
C/10226 : + 9 000.00 € en recettes

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Acceptent le virement de crédits.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE AU 01/01/2023

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur le Maire propose d'augmenter le ticket de cantine de 0,20€ et le ticket de garderie de 0,10€.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs suivants :

2,80 €uros pour le ticket de cantine enfant
5,45 €uros pour le ticket de cantine adulte
1,20 €uro pour le ticket de garderie

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose brièvement le souhait de l'entreprise Cabanne d'acquérir une parcelle communale. Ce projet consisterait à l'achat de la parcelle AE 184, d'une contenance de 58ca, afin d'être propriétaire de toute la voie menant à la société.

Le prix est fixé à 10€/m², soit 580€.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- accepte la vente de la parcelle AE 184 à l'entreprise Cabanne et Fils ;

DETR 2023

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la collectivité peut demander à l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2023, dans le cadre du réaménagement de la route de Jarnac.

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux à effectuer.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres présents, à l'unanimité :

- adopte la proposition de Monsieur le Maire,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE

Monsieur le Maire expose au conseil que la parcelle AR 19 semblerait être un bien sans maître. Après en avoir expliqué le déroulement, il est proposé de lancer la procédure d'acquisition du bien afin de le rentrer dans le patrimoine communal.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- accepte de lancer la procédure de bien sans maître ;

CREATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil que l'association communale « Permis d'en rire » souhaite une subvention exceptionnelle

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- accepte la création d'une opération d'investissement dénommée « décors du théâtre » avec un montant de 3660.00€ ;

- accepte le virement du compte investissement n°2188 pour un montant de 3660.00 € ;

ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de finaliser le partenariat avec l'association « Permis d'en rire », il est nécessaire d'accepter un don de cette dernière.

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :

- accepte le don de l'association « Permis d'en rire » pour un montant de 660.00 € ;

Séance du 5 décembre 2022

REVERSEMENT DE LA PART INTERCOMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Considérant ce qui suit :

La commune perçoit le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme sur le territoire communal.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Loi de finances impose le reversement obligatoire de la part de taxe au prorata de la charge des équipements publics relevant des compétences de l'EPCI.

Dans la mesure où l'aménagement des zones d'activité relève d'une compétence exclusive de l'agglomération, il est proposé de différencier la part de reversement sur le périmètre de ces zones.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la part de reversement du produit de la taxe à Grand Cognac est fixée à :

0% des produits hors des zones d'activité,

100% des produits sur le périmètre des zones d'activité.

Il est donc proposé de conclure avec Grand Cognac la convention en annexe précisant les modalités de reversement.

Le Maire propose à l'assemblée :

D'APPROUVER la convention relative au périmètre d'application et aux modalités du reversement de la taxe d'aménagement à Grand Cognac ;

DE L'AUTORISER, ou son représentant, à signer la convention, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

ATTRIBUTION DE MEDAILLES COMMUNALES POUR 2022

Monsieur le Maire souhaite proposer en récompense les personnes suivantes qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service de la commune et de sa population, à savoir :

Mme Corinne GAILLARD
M. Samuel MECHAIN
Mme Sandrine COUPRIE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Accepte la proposition de récompenser les personnes mentionnées ci-dessus,

TAXE SUR LOGEMENTS VACANTS

Le Maire de Bourg-Charente expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,
Autorise le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Des nouvelles de nos écoles !

Pour cette nouvelle année scolaire, les effectifs de nos écoles sont au beau fixe avec 25 élèves en maternelle (4 TPS, 10 PS et 11 MS) et 64 en primaire (20 GS-CP, 21 CE1-CE2 et 23 CM1-CM2).

Après deux années perturbées par la covid, les activités et sorties ont pu reprendre normalement.

Ainsi, les élèves de maternelle participent à "Mon premier ciné" et iront voir un film à Cognac une fois par trimestre. Ils se rendront également à l'avant scène voir le spectacle "Grrr". Dans le cadre des parcours culturels de Grand Cognac, ils participent au projet "Le voyage de Némoto" mêlant contes et musique. En mars et avril, ils feront de la gymnastique une fois par semaine à Cognac.

Les élèves de grande section - CP participent cette année au projet "Je joue avec les couleurs" dans le cadre des parcours culturels de Grand Cognac. Ils travaillent avec une photographe professionnelle Pauline Turmel, vont apprendre à cadrer et photographier les couleurs dans notre environnement. Une exposition de leur travail sera présentée à la médiathèque de Jarnac en juin.

La classe de CE est engagée dans le projet "Jeunes pousses" proposé par Grand Cognac, axé sur l'alimentation.

Après la visite d'une ferme, ils travailleront avec les associations Régaldes, Pérénis, et avec une artiste pour réaliser une œuvre collective exposée en avril à la Petite Ferme de Julien, à Mosnac.

Dans le cadre de leur projet sur la seconde guerre, les élèves de CM, ont eu la chance de rencontrer l'ancienne déportée Ginette Kolinka. Ils travaillent en collaboration avec les Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation, en rédigeant des notices descriptives d'anciens déportés qui seront publiées dans le Charente Libre fin avril. Le samedi 14 janvier, au cours d'une cérémonie, ils mettront à l'honneur les déportés de Bourg-Charente.

Du 22 au 27 mai, tous les élèves de l'école primaire partiront en classe découverte au centre de Saint-Lary avec l'aide des subventions données par la mairie et l'APE.

L'ensemble des élèves a repris les activités sportives avec l'USEP, et les 4 classes se sont rendues à Jarnac pour faire de la gymnastique.

L'Association des parents d'élèves contribue pleinement aux projets et sorties en finançant la plupart des déplacements.



L'ensemble des élèves était réuni pour la fête de Noël organisée et offerte par l'APE.

Les amis du petit patrimoine

Notre 6^{ème} chantier de restauration, débuté le 7 mai 2020, vient de s'achever. Il s'agit de la Fontaine de La Salamandre, place du port à Bourg. L'inauguration s'est déroulée en présence de nombreux habitants et s'est poursuivie par un moment convivial, offert par le restaurant La Ribaudière et Grand Marnier-Campari.



Ce chantier, interrompu à plusieurs reprises par la Covid 19 et l'inondation de 2021, a mobilisé l'équipe de bénévoles durant 21 samedis.



Magiques... certaines fontaines peuvent exaucer vos vœux.

Si vous jetez une pièce dans les eaux cristallines de cette fontaine, n'oubliez donc pas de faire le vôtre !

En parallèle, en février 2022, nous avons passé 4 samedis à changer le chéneau central de notre atelier et continué son aménagement. Cela représente une économie conséquente pour la commune.



Pour l'année 2023, il est prévu de poursuivre l'aménagement du square de Chez Réthoré et de commencer la restauration du puits de la place du port.

Comme chaque printemps nous organiserons une vente de pizzas et de tartes, le samedi 18 mars au Four du Logis de Tilloux. Nous espérons continuer à vous voir nombreux au cours de cette journée de convivialité et de soutien !

Très bonne année 2023 à tous !



Le poème sur la fontaine lu par Mathilde



Notre poète qui à chaque rénovation nous rédige un poème sur l'histoire du site.

Son et lumière

« L'histoire du Cognac »

Après avoir organisé pendant deux années un spectacle son et lumière intitulé « L'histoire de Bourg-Charente » qui a remporté un franc succès, l'association s'est lancée dans une nouvelle création en 2018 : le festival « La fabuleuse histoire du cognac ».

Fort des expériences des deux années précédentes, ce nouveau spectacle a répondu à plusieurs objectifs :

- créer le premier festival sur l'histoire du Cognac
- créer un spectacle féérique avec de nombreux effets spéciaux
- utiliser les dernières technologies artistiques inscrire ce spectacle dans le paysage des festivals et spectacles de renommée, présents en Charente et Charente-Maritime
- solliciter l'accompagnement de compagnies artistiques professionnelles ou amateurs
- poursuivre la mobilisation de 120 bénévoles.

En 2022, l'association a relancé son spectacle après les deux années de covid19. De nombreuses nouveautés sont venues enrichir et compléter la féerie de ce spectacle aussi pédagogique que ludique. Ainsi, un metteur en scène et une chorégraphe sont venus bénévolement diriger les acteurs afin de rechercher des jeux d'acteurs et de figurants plus précis. De même, de très belles chorégraphies ont été mises en place. De nombreux effets spectaculaires ont été ajoutés et une chanteuse lyrique accompagnée de danseurs ont été introduits en ouverture de spectacle.

Un grand écran a été installé et a permis de projeter des mini-films réalisés par l'association avec les bénévoles. Ces derniers ont permis d'accompagner les spectateurs à ce voyage au cours du temps.

Enfin, il y a eu trois représentations au lieu de deux et plus de 5000 spectateurs ont été accueillis ce qui est un record. Les spectateurs venaient majoritairement d'une zone située à 150 kms de Cognac mais aussi de la France entière à travers les touristes accueillis.

C'est le seul spectacle où on apprend de façon ludique et pédagogique l'histoire du cognac. Le spectacle est vivant dans le sens où chaque scène est jouée par des acteurs accompagnés, au besoin, de nombreux animaux dont des chevaux.

Une scène immergée est mise en place permettant aux chevaux ainsi qu'à de nombreux acteurs de « marcher » sur la Charente.

Enfin, des effets de lumière, des jets d'eau ou de flammes agrémentent certains tableaux épiques. Une compagnie de combats anciens complète les tableaux. Plus de 750 costumes pour 150 bénévoles sont confectionnés et attribués. Des incursions vidéo ont permis d'alterner les supports pour donner encore plus de féerie. Quatre nouvelles mini-vidéos seront tournées pour 2023.

Surprenant, époustouflant, impressionnant mais aussi rêve et magie seront les maître mots du spectacle.

Un magnifique feu d'artifice clôture chaque soirée.



<< Affiche spectacle 2022 >>



Permis d'en rire



voici maintenant trois bonnes années que nous n'avons pu retrouver le public. Cette magnifique salle rénovée qui n'attend plus que nous... Espérons que pour cette année ce satané Covid nous laissera tranquille.

Malgré la énième saison annulée, nous sommes là, prêts, à vous présenter une nouvelle pièce. Malheureusement la pièce que nous devions jouer l'an dernier ne pourra se faire cette année. Nous avons préféré partir sur un nouveau projet car l'équipe a un peu changé, certains membres ont préféré faire un break, mais néanmoins nous avons accueilli de nouvelles recrues.

Donc c'est avec une nouvelle équipe intergénérationnelle, faisant participer « jeunes et moins jeunes » dans une seule pièce faite de différentes saynètes.

Tout se passe dans une école rurale (tiens tiens...) où vous allez y découvrir des personnages les plus farfelus, originaux ou carrément frappés, laissant bien sûr entrevoir les caricatures administratives de notre société...

Cette pièce intitulée « Vivement les vacances » de Christian Rossignol, est une comédie endiablée et délirante où vont se télescoper des personnages diamétralement opposés.

Nous vous invitons donc pour une soirée réjouissante,

les Samedi 04 & 11 Mars à 20h30, le Dimanche 26 mars à 14h30 et le samedi 1^{er} Avril à 20h30 à la Salle des fêtes de Bourg-Charente.

Nous avons hâte de vous retrouver dans la nouvelle salle des fêtes, mais pour cela il a fallu repenser nos décors qui n'étaient plus adaptés à la nouvelle scène.

Nous travaillons actuellement sur nos nouveaux décors, qui seront opérationnels pour les représentations. Nous tenons à remercier la municipalité pour leur aide financière, nous octroyant une subvention exceptionnelle afin de nous aider dans la confection de ces décors.

Nous voulons tous que l'aventure continue. La culture, le rire, le rêve, nous en avons tous besoin, cela fait partie de notre ADN, vous nous manquez.

A très bientôt et d'ici là prenez bien soin de vous et très bonne année à tous.

Permis d'en Rire PRESENTE
VIVEMENT LES Vacances!
de Christian Rossignol

Salle des Fêtes
de BOURG-CHARENTE

Samedi 04 & 11 Mars à 20h30, Dimanche 26 Mars à 14h30
Samedi 1er Avril à 20h30

ENTREE : 7 € (Gratuit jusqu'à 10 ans)
Réservation possible au 06 62 49 05 34

Tout l'équipe de « Permis d'en Rire »
« Pour le meilleur et pour le Rire, c'est avec Permis d'en Rire »

contact : permisdenrire16200@hotmail.fr

Facebook: permis d'en rire.

Olivier Burette-Valérie Evariste

Société de chasse

La Société de Chasse de Bourg Charente, riche de 55 sociétaires, vient vous présenter ses meilleurs vœux pour cette année 2023 !



L'année 2022 à été clôturée par l'organisation d'un repas concert avec la participation des Trompes de chasse de Cognac au mois de Novembre.

L'année 2023 sera marquée par l'organisation de notre traditionnel Sanglier à la Broche le samedi 22 Juillet
Philippe MERLIERE



Goules de Fripouilles



Nous sommes le 12 décembre et l'Association vient de tenir son marché de Noël.



Nous ne sommes pas en mesure de dire combien ce petit marché a rapporté en bénéfices, mais ce qui est certain c'est qu'il nous a apporté beaucoup de bonne humeur et de plaisir.

Les artisans sont repartis contents et les bénévoles satisfaits de leur week-end. Tout le monde a été gâté



et grâce aux créateurs, la loterie a été merveilleusement bien garnie. Un merci supplémentaire à Nadia et Jean Philippe pour toutes les dégustations ! Foie gras entre autres.

L'équipe de l'Association remercie chaleureusement les personnes de la commune qui ont joué le jeu et sont venues participer à cette manifestation en achetant les petites créations ou les cadeaux surprises. Nous remercions les crêpières et les personnes qui se sont jointes à Goules de Fripouilles pour donner un coup de mains !

Enfin, remercions la commune de soutenir l'Association Goules de Fripouilles qui a eu du mal à redémarrer suite à la COVID.

En tant que Présidente, je suis ravie d'annoncer que grâce aux intervenants, nous avons pu faire un don de 1500,00 euros à la recherche au mois de novembre pour les maladies rares qui touchent aux tumeurs diverses et aux complications de la neurofibromatose.

L'an prochain, si tout va bien, nous envisageons un nouveau blind test (séries de questions sur les films, chants...) dernier week-end de mai.

Puis, ce sera le grand retour de la chasse au trésor ! Sûrement en septembre 2023. Vous pouvez d'ores et déjà en parler et constituer vos équipes de 6 à 10 personnes maximum. Nous irons faire une promenade sur la commune ou des énigmes seront posées. Vous aurez des jeux à effectuer (chronométrés ou par point)

L'équipe saura si elle a gagné lors du repas organisé à l'issue de la chasse.

Une coupe leur sera remise avec le fameux trésor ! (bouteilles, jouets, etc ...) à partager entre eux.

Enfin, le marché de Noël avec d'autres exposants et peut-être bien une petite animation à la clé. Cette année, possibilité également de créer vos décorations de tables, cadeaux anniversaires, fête des mamans et papas etc ... Sur commande ou sur place (A l'étude!)

Alors n'oubliez pas, On compte sur vous !!!!



Je voulais ajouter que la salle du « 3ème âge » a été vidée mais des travaux doivent avoir lieu, l'Association est actuellement dans l'impossibilité d'accueillir les bénévoles à mobilité réduite.

Nous espérons pouvoir le faire par la suite, nous vous prions de nous en excuser.

BONNE ANNEE 2023 !

Valérie Picard

APE des écoles de Bourg-Charente



Membres du bureau	
Présidente	CHAILLAT Marie
Vice-Présidente	HARDY Yoann
Trésorière	BENOIT Aurélie
Trésorier Adjoint	DULLERIT Arnaud
Secrétaire	LAMBERT Emilie
Secrétaire Adjointe	ROY Laurie

Ecole des enfants
Primaire
Maternelle / Primaire
Primaire
Primaire
Maternelle / Primaire
Maternelle

Actions pour l'année 2022/2023 :

Madeleine Bijoux deux ventes dans l'année.

Photos individuelles ou en famille réalisées dans les vignes d'un parent d'élève.

Vente de **chocolats** en partenariat avec Initiatives.

Journée de Noël à eu lieu le vendredi 16 décembre.

Nous avons offert un petit déjeuner. Puis un spectacle l'après-midi aux deux écoles. Le Père-Noël a offert à chaque enfant un cadeau ainsi qu'un pochon de chocolats.

Fête des écoles : Samedi 17 Juin. Comme chaque année, il y aura une kermesse pour nos enfants. Vos idées et suggestions sont bonnes à prendre alors n'hésitez pas à nous contacter. (bourgcharente.ape@gmail.com)

Il y aura d'autres actions menées en 2023 (début d'année et au printemps) :

Loto
Marché aux fleurs
Carnaval

L'APE se mobilise pour récupérer **des bénéfices, et ainsi financer et participer aux projets des maîtresses.** Nous avons besoin de vous, parents, pour soutenir nos actions & projets.

D'ailleurs, nous vous remercions d'avoir été aussi nombreux à participer pour le moment aux photos, chocolats.



Amicale des boules Bourgeoises

L'Amicale des Boules Bourgeoises vous souhaite une joyeuse année 2023 !

Ses projets :

- Le traditionnel Brin d'Aillet le Lundi 1^{er} Mai 2023 à la salle des fêtes
- Les concours conviviaux d'été sur le terrain de Boules à côté du camping les vendredis soirs de mi Juillet à fin Août
- Vous accueillir toujours plus dans une ambiance sympathique et ludique !

Président Alain Montillon

0545816326
0607165487



VIE ASSOCIATIVE

Evasion 2000 POITOU CHARENTES

Le 22 Octobre 2022 s'est déroulée à la salle des fêtes de BOURG-CHARENTE l'assemblée générale du club AUTO-CARAVANING EVASION 2000, 73 participants étaient présents.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : Désiré DESSET
Vice-président : Daniel Pannetier, Madeleine Rousseau, Jean Pierre Daget
Trésorier : Annick Lapouge
Trésorière adjointe : Marinette Desset
Secrétaire : Daniel RAUD
Secrétaire adjointe : Nadine AUBERT
Responsable du Blog : Brigitte Trebetel

La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié suivi d'un dîner dansant qui a clôturé la soirée.

Le programme de l'année 2023 a été présenté aux adhérents avec une moyenne d'un voyage par mois, dont un en dehors de nos frontières.

L'ensemble du bureau remercie le Maire et le conseil municipal pour leur accueil.

Le Président D .DESSET

-Présentation des sorties 2023

14 et 15 Janvier : Vœux du Bureau et galette
7 au 23 Mars : Masques vénitiens à Etaules Charente maritime
15 au 21 Avril 2023: Grandes marées à LOCMARIAQUER
17 au 25 Mai : Auvergne + transhumance
10 au 25 Juin : Plages de Normandie
03 au 10 Juillet : Fête de la Framboise à CONCEZE (Corrèze)
Août : sortie détente en cours de préparation (EMPUREE)
02 au 27 septembre 2023 : Voyage au sud du Portugal
14 et 15 Octobre : AG à BOURG CHARENTE



RASAP

Association **RASAP** (rassemblement d'automobiles sportives, anciennes et passionnés).

Nous avons repris nos rassemblements mensuels, le 1^{er} dimanche de chaque mois sur la place du port, il y a de ça quelques mois, après une dure période.

Pour cette nouvelle année nous avons beaucoup de changements en plus, de nos rassemblements mensuels.

Tout d'abord changement d'une partie du bureau, de nouveaux partenaires nous ont rejoint et de nouvelles dates seront à noter en plus de celles habituelles.

Des convois pour se rendre sur d'autres évènements, des rassemblements sur la journée avec animations, des sorties avec repas etc.

Toujours en place, une cotisation à l'année pour être membre de l'association qui donne aussi

quelques avantages chez nos partenaires. Une réunion d'association aura lieu au mois de février pour de plus amples informations.

Vous pouvez aussi nous suivre sur:

facebook et instagram.

Chaumuzeau Kevin 0645969264

Rasap16@outlook.fr





LE BUREAU :

Président : **Rodolphe NOUVEAU**
Vice-présidente : **Catherine MARCELLY**
Trésorière : **Anne POUPEAU MICHOT**
Secrétaire : **Ludovic BOUCHET**

Tout d'abord, nous vous souhaitons une bonne année et une bonne santé.
Après deux ans sans manifestation, nous étions très heureux de vous revoir.

La fête de la Saint-Jean :

Toujours autant de monde et une très bonne ambiance sur ces trois jours.
Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et participants venus nombreux à notre Fête de la Saint - Jean.



La brocante :

La brocante s'est très bien passée avec un très beau temps et beaucoup de monde.
Merci pour votre présence.



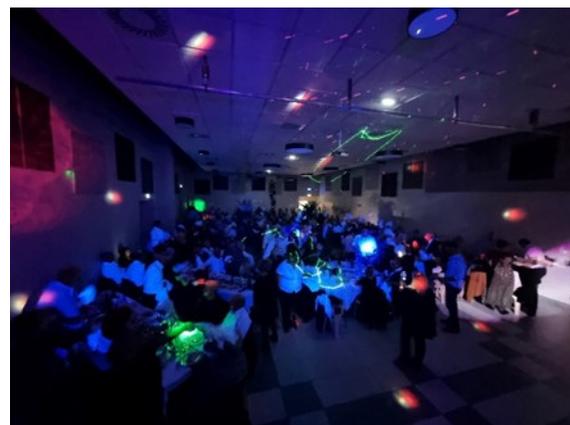
Illumination du sapin :

Cette année, le père Noël nous a rendu visite à notre illumination du sapin pour le grand plaisir des enfants. Nous vous remercions d'être venus si nombreux.



Saint-Sylvestre :

Pour une première, nous sommes très heureux de vous avoir accueillis(215 personnes).
Très bonne et heureuse soirée pour finir l'année 2022.
Merci



L'arche des cœurs sur pattes

L'association L'Arche des Cœurs sur Pattes a pour objet de porter assistance et secours aux animaux de ses adhérents... enfin non, nuance, ce sont les animaux qui sont adhérents... portés par leurs maîtres. Qu'ils soient chiens, chats, lapins et autres NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie), chèvres et moutons, du moment qu'ils ont été adoptés en refuges animaliers, voire trouvés sur la voie publique (sans identification), ils sont les bienvenus dans notre association. Par exemple, si on adopte un chien de plus de 10 ans, 30 millions d'amis a mis en place l'opération spéciale "doyens", qui participe à hauteur de 600 euros au règlement des éventuels frais vétérinaires de notre animal (sous certaines conditions tout de même), mais après ? C'est un âge où ils ont beaucoup de bobos, dus aux maltraitements qu'ils ont pu subir, à l'abandon qui les a traumatisés, ou tout simplement à cause de leur âge avancé. L'association est là pour les aider en cas de soucis, et à hauteur de ses possibilités. Nous souhaitons aider ceux qui sont prêts à adopter un animal âgé, à lui assurer un panier retraite, mais aussi un animal qui a été accidenté et qui a gardé un handicap, un animal aveugle, une chèvre maltraitée par un éleveur... car ceux-là, malheureusement, restent derrière les barreaux des refuges... peu de personnes lèvent les yeux sur eux, ni ne s'attardent devant leur box.

Pour cela, nous allons organiser diverses manifestations. Soit elles permettront de mettre en avant l'adoption d'un animal âgé, en lien avec les refuges départementaux, soit nous valoriserons le don du

sang, humain mais aussi animal (moins connu) avec notre journée "Sang pour 100 rires", soit tout simplement pour récolter quelques dons en organisant un rallye touristique autos/motos, un concours de puzzles, une soirée cabaret, etc. Des informations viendront à vous prochainement...

Si vous avez du pain dur, des pommes, des carottes, des salades etc en trop, si vous coupez du lierre ou du laurier sauce (pour les chèvres), si vous avez des excédents d'alimentation, litière et produits pour chiens et chats, l'association située sur Margonnet vous recevra avec plaisir, et vous ferez connaissance avec Calypso la chèvre blanche et son Charbon, Jack et Aurore les moutons, Fifi, Pilou, Nolan et Diablo les vieux toutous, Math, Fanny, Sissi, Oféline et Doudou les minous... ainsi que les autres minous de passage, qui trouveront toujours un abri et une gamelle sur le site.



Les amis des Brunos de Veillard



Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2023

Voilà 1 an que notre association a vu le jour. Elle a pour but de développer et promouvoir la chasse aux chiens courants et particulièrement avec la race de chien (Bruno du jura et Bruno st Hubert). Nous chassons chevreuil et sanglier sur des communes où nous sommes invités afin de remplir leur plan de régula-

tion de grand Gibier pour limiter les dégâts de cultures et autres.

Nous souhaitons organiser une fête de la nature (Chasse, Pêche, Vélo, Marcheur) dans notre belle commune de Bourg-Charente dans les années à venir. L'année écoulée nous avons organisé le 1er mai en collaboration avec la société de chasse de la commune ainsi qu' un repas (cassoulet) animé par un

excellent DJ.

Pour cette année 2023 déjà beaucoup de projets prévus :

- 1er mai organisé au chenil ouvert à tous.
- 28 mai Bric à brac sur la Place
- 21 octobre repas animé

Entre temps , toutes les personnes qui souhaitent découvrir la chasse aux chiens courants avec nous, seront bien sûr les bienvenus.

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui ont déjà participé aux manifestations de l'association, la commune pour son aide matérielle et tous les sponsors qui nous suivent toute l'année.



INFOS PRATIQUES

Boulangerie

HORAIRE D'OUVERTURE : lundi – samedi 07h à 13h
fermé le dimanche



Maison du Passeur

La maison du Passeur vous souhaite une très belle année 2023.

A noter dans vos tablettes !

Repas Choucroute le Samedi 22 Avril 2023 à 20 heures

A la salle des fêtes de Bourg Charente

Réservations au bar ou par téléphone au 0545810534

Sébastien et Magali Valteau



Camping de Bourg Charente

« Sur le chemin de l'eau de Vie... »

Belle ,bonne et heureuse année à tous .

Nous vous souhaitons le Meilleur pour 2023 !!!

Et vous remercions tous pour votre présence précieuse au fil de 2022 au bar snacking et à nos diverses animations...

Le soutien que nous portent les habitants de la commune nous va droit au cœur !

Notez déjà dans vos agendas :

- notre habituelle Chasse aux œufs le dimanche 9 Avril 2023
- notre moment festif devenu traditionnel de la Fête de la Musique le Mercredi 21 Juin 2023



Au plaisir et bonheur de vous accueillir toujours mieux....

Telle est notre devise !!

SUIVEZ NOS INFOS !!



Et d'autres nouveautés importantes :

- Ouverture d'une pizzeria à l'année, à destination de vous tous dans les semaines à venir.
- Réhabilitation des anciens sanitaires
- Offre d'un parc résidentiel de mobil homes.

Eric 0615166782

Agnès 0603068507

Mathilde 0609284248

Facebook : Camping de Bourg-Charente

INFOS PRATIQUES



Le jardin réinventé

Le Jardin Réinventé favorise la biodiversité avec une agriculture biologique sans produit chimique ni énergie fossile : avoir un impact positif en prenant exemple sur la nature.

Nous organisons des formations, évènements et conférences pour les particuliers, écoles et entreprises.

Vous pouvez y acheter vos œufs, vos légumes bio locaux ainsi que des plants, les mercredi et vendredi en fin de journée, (horaires selon saison). Les légumes sont principalement récoltés à la commande.



Une question ? N'hésitez-pas à appeler Clotilde 06 10 42 76 02

lejardinreivente



M.A.M

**16, Rue du chevalereau
16200 Bourg-Charente
Ouvert du lundi au vendredi
De 7 h 30 à 18 h 30**

La semaine
Activités diverses et adaptées à tous les âges.
(Motricité, atelier cuisine...)

Mercredi
Activités spéciales Parisiennes

Page Facebook
Les P'tites Cagouilles M.A.M.
Téléphone : 06 20 28 04 30

Info dernière minute :
Une place de libre à partir septembre 2023
Une place le mercredi et lundi

Panneau Pocket
n°1 en France

Les alertes et informations de votre mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez l'application**
- 2 Recherchez votre commune**
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**

INFOS PRATIQUES



Ensemble,
améliorons
votre quotidien !

d'un crédit
bénéficiez
d'impôt

Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertcharente.fr



Espace France services

Un Espace France Services à ouvert à Jarnac le 4 janvier dernier.

France Services est un service public gratuit, accessible à tous. Nous sommes 2 agents pour accueillir et accompagner les usagers dans leur démarche du quotidien.

Nous pouvons intervenir dans les domaines variés : CAF, CPAM, Impôts, Retraite, MSA,

Accès aux droits, Recherche d'emploi, Cartes grises, permis de conduire...

Nous disposons également d'ordinateurs en libre services.

Nous sommes situés au 16 rue Dogliani (ancien groupe médical) à Jarnac.

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...
Les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous.

France services

Liberté
Egalité
Fraternité

2 AGENTS à votre service

FRANCE SERVICES JARNAC

16 RUE DOGLIANI
16200 JARNAC
05 86 19 00 30

Horaires d'ouverture		
lundi.....		14 h - 17 h
mardi.....	9 h - 12 h	14 h - 19 h
mercredi.....	9 h - 12 h	
jeudi.....		14 h - 17 h
vendredi.....	9 h - 17 h	
samedi.....	9 h - 12 h	
1er samedi de chaque mois		

GRAND COGNAC

VILLE DE JARNAC



Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.



Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
csnj-poitiers.trait.fct@intra.def.gouv.fr
09 70 84 51 51



Made with VISME

INFOS PRATIQUES

Un nouveau portail pour les demandes

INFORMATION GRAND-COGNAC

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

À partir du 1^{er} janvier 2022

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

CERTIFICAT D'URBANISME • DÉCLARATION PRÉALABLE • PERMIS D'AMÉNAGER, DE CONSTRUIRE, DE DÉMOLIR...

GRAND-COGNAC.FR
▶ vivre-et-participer/urbanisme/instruction-du-droit-des-sols

OU FLASHEZ CE QR CODE



Dépôt du dossier à tout moment, inutile de se déplacer en mairie

Plus d'exemplaires papier à imprimer

Suivi en temps réel de la demande

Archivage de l'ensemble des demandes déposées

A noter : il est toujours possible de déposer vos demandes (dossier papier) directement en mairie ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet

Retrouvez tous les renseignements sur : **GRAND-COGNAC.FR**



GRAND-COGNAC RÉNOV'

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

GRAND-COGNAC RÉNOV'

le service public pour mieux rénover votre habitat ou votre entreprise

Service public gratuit et indépendant

INFORMATIONS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

05 17 22 82 50
grandcognacrenov@grand-cognac.fr

GRAND-COGNAC.FR
▶ vivre et participer
▶ améliorer son logement



Accès Mon Territoire pour le public

Suite à la décision de l'arrêt de l'instruction des CU informatifs par le service du droit des sols de Grand Cognac, un accès à Mon Territoire pour le public a été mis en ligne sur le site internet de Grand Cognac.

Cet accès permettra aux administrés de s'informer sur les règlements d'urbanisme en vigueur sur votre commune sur les parcelles qui les intéressent.

Voici le lien vers la page internet de Grand Cognac donnant accès à Mon Territoire :

<https://www.grand-cognac.fr/vivre-et-participer/urbanisme/instruction-du-droit-des-sols>

Transporte

Afin de faciliter les déplacements des personnes de plus de 75 ans le service de transport à la demande de Grand Cognac Transporte, s'adapte.

Quelle que soit la commune de résidence sur la communauté d'agglomération.

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE DE GRAND COGNAC



Réservé aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite.

TRANSCOM
BOUGEZ EN TOUTE LIBERTÉ
agence.transcom@stga.fr

GRAND-COGNAC
0800 881 691

INFOS PRATIQUES

calitom
service public des déchets
Bourg-charente

CALENDRIER 2023 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DÙS AUX JOURS FÉRIÉS

Vos jours de collecte sont : pour les sacs jaunes mardi matin 1 semaine sur 2 à partir du 10 janvier

JANV. 23	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 24
D1	M1	M1	S1	L1 FÉRIÉ 18	J1	S1	M1	V1	D1	M1 FÉRIÉ	V1	L1 FÉRIÉ 01
L2	01 J2	J2	D2	M2	V2	D2	M2	S2	L2 40	J2	S2	M2
M3	V3	V3	L3 14	M3	S3	L3 27	J3	D3	M3	V3	D3	M3
M4	S4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 36	M4	S4	L4 49	J4
J5	D5	D5	M5	V5	L5 23	M5	S5	M5	J5	D5	M5	V5
V6	L6 06	L6 10	J6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	L6 45	M6	S6
S7	M7	M7	V7	D7	M7	V7	L7 32	J7	S7	M7	J7	D7
D8	M8	M8	S8	L8 FÉRIÉ 19	J8	S8	M8	V8	D8	M8	V8	L8 02
L9 02	J9	J9	D9	M9	V9	D9	M9	S9	L9 41	J9	S9	M9
M10	V10	V10	L10 FÉRIÉ 15	M10	S10	L10 28	J10	D10	M10	V10	D10	M10
M11	S11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 37	M11	S11	L11 50	J11
J12	D12	D12	M12	V12	L12 34	M12	S12	M12	J12	D12	M12	V12
V13	L13 07	L13 11	J13	S13	M13	J13	D13	M13	V13	L13 46	M13	S13
S14	M14	M14	V14	D14	M14	V14 FÉRIÉ	L14 33	J14	S14	M14	J14	D14
D15	M15	M15	S15	L15 20	J15	S15	M15 FÉRIÉ	V15	D15	M15	V15	L15 03
L16 03	J16	J16	D16	M16	V16	D16	M16	S16	L16 42	J16	S16	M16
M17	V17	V17	L17 16	M17	S17	L17 29	J17	D17	M17	V17	D17	M17
M18	S18	S18	M18	J18 FÉRIÉ	D18	M18	V18	L18 38	M18	S18	L18 51	J18
J19	D19	D19	M19	V19	L19 25	M19	S19	M19	J19	D19	M19	V19
V20	L20 08	L20 12	J20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	L20 47	M20	S20
S21	M21	M21	V21	D21	M21	V21	L21 34	J21	S21	M21	J21	D21
D22	M22	M22	S22	L22 21	J22	S22	M22	V22	D22	M22	V22	L22 04
L23 04	J23	J23	D23	M23	V23	D23	M23	S23	L23 43	J23	S23	M23
M24	V24	V24	L24 17	M24	S24	L24 30	J24	D24	M24	V24	D24	M24
M25	S25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 39	M25	S25	L25 FÉRIÉ 52	J25
J26	D26	D26	M26	V26	L26 26	M26	S26	M26	J26	D26	M26	V26
V27	L27 09	L27 13	J27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	L27 48	M27	S27
S28	M28	M28	V28	D28	M28	V28	L28 35	J28	S28	M28	J28	D28
D29	M29	M29	L29 FÉRIÉ 22	J29	S29	M29	V29	D29	M29	V29	L29 05	
L30 05	J30	J30	D30	M30	V30	D30	M30	S30	L30 44	J30	S30	M30
M31	V31	V31	M31			L31 31	J31		M31		D31	M31

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Pour les habitants de Grand Cognac



- ◆ Valorisez vos restes
- ◆ Réduisez vos déchets
- ◆ Produisez votre engrais

- ◆ 400L gratuit
- ◆ 600L à 15€
- ◆ 800L à 30€



Sur réservation auprès du service prévention des déchets de Grand Cognac

prevention-dechets@grand-cognac.fr

05 17 22 20 04

L'AGIS
pour réduire

CO
GRAND-COGNAC

JE TRIE DÉJÀ DANS MON SAC JAUNE

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus.



toutes les briques, cartons, papiers, journaux, enveloppes



toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal



toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...



tous les flacons de produits de toilette et de produits ménagers vides

TOUJOURS DANS LE CONTENEUR À VERRE



bouteilles, pots et bocaux en verre

NOUVEAU!

Vous pouvez désormais trier la totalité des emballages en plastique.



toutes les barquettes



tous les pots et boîtes



tous les sacs et sachets



tous les films

ⓘ Pas besoin de les laver... il suffit qu'ils soient bien vidés!

PAS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR



lingettes, emballages sales, couches, vaisselle cassée, objets...

DECOUVRIR LA FLOW VÉLO

en famille ou entre amis

Au fil de l'eau, des villages et vignobles, La Flow Vélo est un itinéraire vélo de 350 km. En selle, pour explorer les trésors des Charentes et de la Dordogne !



Les + de l'itinéraire

- ◆ La balade bucolique le long de la Charente
- ◆ Une promenade sécurisée, idéal en famille !

la Flow
Vélo



On profite

- ◆ Gastronomie
- ◆ Nature
- ◆ Patrimoine artisanal
- ◆ Patrimoine culturel

Crédits : Aurélie STAFF



Chiffres clés

- ◆ Créé en 2018
- ◆ 350 km d'itinéraire cyclable
- ◆ 60% de l'itinéraire en voies vertes ou pistes cyclables
- ◆ 2 itinéraires connectés
- ◆ 3 départements traversés

Echappée à la journée, vers Châteauneuf-sur-Charente

Au cœur du vignoble charentais, la Flow Vélo trace sa route entre les rangs de vignes et les grappes de raisins ! Le parcours jalonne les petits villages avec la découverte du patrimoine bâti, le long des ponts et des abbayes, entre Bassac, Vibrac et Angeac Charente. Première ville à découvrir sitôt votre escapade entamée, faites halte à Jarnac, célèbre pour ses quais.

Le conseil à suivre : à faire en un week-end (44 km l'aller-retour)

